Agenda Fiscal et social

juillet 2022

Préparé par

date limite	objet	Personnes concernées
05/07 ou 20/07/2022	Prélèvement par l'URSSAF du versement mensuel des cotisations provisionnelles 2022 réajustées sur les revenus 2021	Agents commerciaux ayant opté pour le **prélèvement mensuel** de leur protection sociale obligatoire
12/7/22	Déclaration d'échanges de services (DES) des commissions encaissées en JUIN 2022 et versées par les mandants européens	Agents commerciaux et sociétés **ayant des mandants européens**
15/7/22	Souscription et télé-paiement de la déclaration de TVA mensuelle CA3 de JUIN 2022 pour les agents personnes physiques	Agents soumis au **régime réel de TVA** et au **paiement mensuel**
16/07 ou 19/07/2022	Souscription et télé-paiement de la déclaration de TVA mensuelle CA3 de JUIN 2022 pour les agents personnes physiques dont le montant de la TVA annuelle due de 2021 est supérieure à 15000€	Agents soumis au **régime réel simplifié de TVA** et dont le montant de la **taxe due en 2021 est > 15 000€**
15/7/22	télé-paiement du premier acompte de TVA pour les agents personnes physiques dont le montant de la TVA annuelle due de 2021 est inférieur à 15000€. Cet acompte est égal à 55% de la taxe due au titre de 2019.	Agents soumis au **régime réel simplifié** de TVA et dont le montant de la **taxe due en 2021 est < 15 000€**
31/7/22	accomplissement de la formalité de dépôt des comptes annuels au greffe du Tribunal de Commerce .(*Ce délai est prorogé d'un mois en cas de dépôt électronique des comptes)*	Sociétés ayant clos leur exercice le 31/12/2021 et ayant approuvé leurs comptes annuels par une A.G au 30/06/2022